Nombre :	
de Membres en exercice	26
de Présents	21
de Votants	21
Quorum	14

Date de convocation : 22 novembre 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2024 - 20 heures
Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-huit novembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Trahant dans les locaux de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand situés 1 rue de la Cidrerie au Theil-sur-Huisne (en raison de travaux en cours dans le lieu habituel de réunion), sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.
ABSENTE EXCUSÉE : MME GUILLIN.
ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, PAPILLON, M. DENÉCHAUD, MME TRÉVIN.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME COUVRET

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2024**
3. **Travaux :**
   - 3.1. Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements de vidéoprotection.
   - 3.2. Approbation de la proposition de la société pour développer et exploiter le projet d'une centrale photovoltaïque en ombrières au parc de la Pelzinière.
   - 3.3. Priorisation des rues pour les projets d'effacement de réseaux futurs par le TE61.
   - 3.4. Approbation d'une prestation pour le recensement des chemins ruraux et des voies communales.
4. **Restauration scolaire :**
   - 4.1. Convention avec une diététicienne pour l'élaboration des menus.
5. **Finances :**
   - 5.1. Choix du logiciel de gestion des services.
   - 5.2. Demande de subvention pour l'organisation du tour de l'Orne « Féminines » 2025.
   - 5.3. Demande de subvention exceptionnelle pour les sinistrés espagnols.
   - 5.4. Décision modificative n° 6 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune.
6. **Patrimoine :**
   - 6.1. Acquisition de plein droit de biens sans maître : parcelles cadastrées section AC 61 et AC 59 situées rue de la Fontaine au Theil-sur-Huisne.

7. **Personnel :**
   - 7.1. Approbation de la rémunération des agents recenseurs.
8. **Assainissement collectif :**
   - 8.1. Bilan de l'étude sur l'extension de l'assainissement collectif et approbation des périmètres retenus.
9. **Petites Villes de Demain :**
   - 9.1. Avenant au contrat « Petites Villes de Demain » (PVD) : volet sécurité.
10. **Environnement :**
    - 10.1. Présentation du rapport annuel du Parc Naturel Régional du Perche.
11. **Fêtes et cérémonies :**
    - 11.1. Approbation du règlement du jeu des vitrines de Noël 2024.
12. **Gouvernance :**
    - 12.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
13. **Informations diverses**
14. **Questions diverses**

****

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme COUVRET a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2024

Après modification de la rue des Moulins au lieu de la rue de la Fontaine, mentionnée à tort dans le procès-verbal concernant la délibération n° 086-2024, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2024.

3. Travaux :

3.1. Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements de vidéoprotection.

Les travaux d'installation de la vidéoprotection vont commencer dans les prochaines semaines : dans ce cadre, certaines caméras seront implantées sur des supports appartenant à ENEDIS, via une convention d'une durée de 10 ans donne lieu au versement d'une redevance unique d'un montant de 64,51 € TTC par support, soit 3 supports pour 193.53 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

3.2. Approbation de la proposition de la société pour développer et exploiter le projet d'une centrale photovoltaïque en ombrières au parc de la Pelzinière.

M. FRANÇOIS, Conseiller municipal en charge du Sport, rappelle que la Commune projette de mettre à disposition une surface d'environ 462 m² à prendre sur le terrain cadastré section AD numéro 30 en vue de la construction d'un bâtiment avec des ombrières photovoltaïques pour un boulodrome au Parc de la Pelzinière – Le Theil-sur-Huisne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le choix de la société SEE YOU SUN pour développer, construire et exploiter le bâtiment en ombrières photovoltaïques, autoriser la Commune à mettre à disposition une surface d'environ 462 m² à prendre sur le terrain cadastré section AD numéro 30 en vue de la construction d'ombrières photovoltaïques.

3.3. Priorisation des rues pour les projets d'effacement de réseaux futurs par le Territoire Énergie (TE61).

Afin de mieux définir l'exécution de ce programme d'effacement des réseaux avec le TE61, et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler et remplacer la précédente délibération par un classement des rues par ordre de priorité N° 1 : La Rouge : rue de Grandchamp et rue du Cormier ; N° 2 : Le Theil : avenue de la Gare ; N° 3 : Gémages : ensemble du Bourg et N° 4 : La Rouge : rue du Pré Vert, rue de la Bissonnière.

3.4. Approbation d'une prestation pour le recensement des chemins ruraux et des voies communales.

Monsieur le Maire indique que Géoptis, une filiale du Groupe La Poste, souhaite accompagner la Commune pour l'établissement du classement des voies, et ce, afin de consolider notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et d'être en conformité avec les exigences de la loi 3DS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier cette mission à Géoptis pour un montant de 11 880.00 € TTC.

4. Restaurant scolaire :

4.1. Convention avec une diététicienne pour l'élaboration des menus.

Dans le cadre de la gestion des trois restaurants scolaires de la Commune, il convient, pour l'élaboration des menus, de mettre en place une convention pour les prestations diététiques assurées par Mme Béatrice LE GALL, diététicienne à La Ferté-Bernard (72) dans les restaurants scolaires, pour une durée de 3 ans, pour un montant de 1 200.00 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

5. Finances :

5.1. Choix du logiciel de gestion des services.

Le prestataire informatique actuel, Modularis, a informé la Commune que les logiciels de gestion des services seront remplacés par une nouvelle génération de logiciels appelée « Modularis Évolution Web» suite à une fusion avec l'entreprise JVS. Une mise en concurrence avec Berger-Levrault a été réalisée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de MODULARIS/JVS pour un montant de 22 200.60 € TTC.

5.2. Demande de subvention pour l'organisation du tour de l'Orne « Féminines » 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association cycliste « Le Tour de l'Orne » une subvention de 3 000.00 € pour l'organisation des épreuves féminines 2025, qui auront lieu les 12 et 13 avril 2025.

5.3. Demande de subvention exceptionnelle pour les sinistrés espagnols.

Suite aux inondations catastrophiques survenues à Valence en Espagne le 29 octobre dernier, la commission « Vie associative, Animations et Sports », lors de sa réunion du mercredi 20 novembre, propose au Conseil municipal de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € au profit des sinistrés espagnols. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle pour les sinistrés espagnoles d'un montant de 1 000.00 €.

5.4. Décision modificative n° 6 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Suite au réajustement des dépenses du personnel, à la subvention exceptionnelle pour les sinistrés de Valence (Espagne), à la prestation de recensement de la voirie communale et au remplacement de l'horloge des cloches de l'église de L'Hermitière, il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2024 par Décision Modificative n°6 comme suit :

section de fonctionnement	***dépenses***	***recettes***	***Observations***
6815 Provisions pour risques	-45 876,00 €		Crédits pour équilibrer la section (solde avant DM : 73 480,89 €)
64111 Rémunération principale	32 400,00 €		Réajustement des charges du personnel
65748 Subvention de fonctionnement aux associations	1 000,00 €		Aide aux sinistrés Espagnols
023 Virement à la section d'investissement	12 476,00 €		
TOTAL	**0,00 €**	**0,00 €**	
section d'investissement	***dépenses***	***recettes***	***Observations***
2031 Frais d'études	10 880,00 €		Recensement voirie - Géoptis
2313 Construction op 2402 Bâtiments	1 596,00 €		Horloge église de L'Hermitière
021 Virement de la section de fonctionnement		12 476,00 €	
TOTAL	***12 476,00 €***	***12 476,00 €***	

6. Patrimoine :

6.1. Acquisition de plein droit de biens sans maître : parcelles cadastrées section AC 61 et AC 59 situées rue de la Fontaine au Theil-sur-Huisne.

La Commune est propriétaire de terrains situés rue de la Fontaine, où a été aménagé l'embarcadère menant à L'Huisne. Leur accès se fait depuis la rue de la Fontaine, via les parcelles cadastrées AC n°61 et AC n° 59 qui n'appartiennent pas à la commune et qui sont considérées comme étant des « biens sans maître », tels que définis par l'article L 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS ». Ces deux parcelles sont entretenues par la Commune depuis plus de 30 ans et constituent au fil du temps, un chemin d'accès à l'actuel embarcadère dont la Commune peut se porter acquéreur. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exercer son droit en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil, visant à incorporer ces biens présumés sans maître dans son domaine public.

7. Personnel :

7.1. Approbation de la rémunération des agents recenseurs.

Dans le cadre de la préparation des opérations du prochain recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, il est nécessaire de fixer le nombre des agents qui seront chargés de la collecte des informations ainsi que leur rémunération sachant que la dotation est estimée à 6 500.00 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs suivant la même répartition que lors du recensement de 2019 de fixer le nombre d'agents à onze, de verser à chacun une rémunération forfaitaire calculée selon le nombre d'habitants (1/3), selon le nombre de districts (1/3) et selon le nombre de logements (1/3) incluant les frais kilométriques et les séances de formation.

8. Assainissement collectif :

8.1. Bilan de l'étude sur l'extension de l'assainissement collectif et approbation des périmètres retenus.

Une étude a été lancée avec le cabinet DCI Environnement pour connaître la faisabilité de réseaux eaux usées collectifs sur les centre-bourgs de Gémages, L'Hermitière et Saint-Agnan-sur-Erre ainsi que les hameaux de la Bellangerie à Mâle et L'Aiguillon à La Rouge.
Une consultation des habitants concernés a permis de recenser, via un questionnaire individuel, l'état de leur installation actuelle et de connaître leur avis sur ce projet. Suivant les différents sites, le retour des questionnaires, l'état actuel des installations et le coût estimatif d'un réseau neuf d'assainissement collectif sont variables. Au regard de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les secteurs suivants et de lancer une analyse financière afin de préciser un calendrier : Centre-bourg de Gémages, La Bellangerie à Mâle et L' Aiguillon à La Rouge.

9. Petites Villes de Demain :

9.1. Avenant au contrat « Petites Villes de Demain (PVS) » : volet sécurité.

La Commune souhaite ajouter un volet sécurité pour définir les différents moyens d'améliorer la sécurité des administrés sur le territoire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

10. Environnement :

10.1. Présentation du rapport annuel du Parc Naturel Régional du Perche.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2023 du Parc Naturel Régional du Perche.
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'en prendre acte.

11. Fêtes et cérémonies :

11.1. Approbation du règlement du jeu des vitrines de Noël 2024

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Commune organise également un jeu des vitrines de Noël en partenariat avec les commerçants du territoire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement proposé.

12. Gouvernance :

12.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décisions du Maire,

- n° 36 en date du 15 octobre 2024, il a été procédé à l'aliénation du tracteur Kubota BX n° BX2350D 65686 au prix de 2 000.00 € TTC à l'entreprise JOLIVET 72 de La Ferté-Bernard (72),
- n° 37 en date du 22 octobre 2024, il a été procédé à la demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre des travaux d'isolation des logements situés au 61 et au 62 rue de La Taille au Theil-sur-Huisne,
- n° 38 en date du 22 octobre 2024, il a été procédé à la demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre des travaux d'isolation du logement situé rue de la Mairie à L'Hermitière,
- n° 39 en date du 30 octobre 2024, il a été procédé à la signature du contrat de location du bureau de Poste situé 7 place de la Mairie, établi avec La Poste Immobilier, dont le loyer est de 3 204.00 € par trimestre pour une durée de 9 ans renouvelable. Ce nouveau contrat prend effet à compter du 1er septembre 2024.
- n° 40 en date du 4 novembre 2024, il a été procédé à la signature du contrat de location pour la boutique éphémère située 3 place des Teilleuls, avec Mme Jocelyne GARNIER, demeurant 7 rue des Moulins, du 16 au 27 décembre 2024 (loyer : 140,00 €).

13. Informations diverses :

- Mme MOUSSET, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative, indique que des bénévoles pour l'installation du marché de Noël seront les bienvenus ce samedi 21 décembre 2024. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de M. POLICE.

- M. LHÉRAULT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, informe que le réaménagement de la salle polyvalente Jean Beaudoux se termine. L'extension de la mairie dans le logement avance selon le planning. Il reste à faire l'électricité et la peinture au sol. Il propose aux membres du Conseil municipal d'effectuer une visite des travaux déjà réalisés : une date sera proposée ultérieurement.

- M. VALLET, Maire délégué de Gémages, indique que les travaux d'accessibilité du cimetière sont terminés ainsi que le trottoir le long du mur du cimetière.

- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Seniors, informe que les colis pour les séniors sont arrivés.

- M. POLICE, Conseiller municipal délégué à la Voirie, informe que la pose des illuminations va débuter, ce lundi 2 décembre. De plus, il informe que les travaux autour du PN 64 vont débuter dans les prochains jours.

- Mme MOULIN, Conseillère municipale en charge du Commerce, rappelle qu'un artiste occupe actuellement le local éphémère jusqu'à dimanche. Le local sera occupé du 2 au 8 décembre par la Boutique de Fred, du 9 au 15 décembre par O'Tiroir chics puis du 16 au 27

décembre par la chocolaterie Garnier qui créera des chocolats pour la dernière année. Un commerçant souhaiterait s'y installer plus durablement : des précisions seront apportées prochainement.

Une nouvelle commerçante (fabrication de crêpes), Mam Cath, va s'installer sur le marché hebdomadaire à partir du mercredi 4 décembre 2024. Pendant les fêtes et en accord avec les commerçants, le marché sera avancé les mardis 24 et 31/12/2024.

Comme l'an passé, le concours des illuminations et vitrines est reconduit.

La boîte aux lettres du Père Noël sera installée à partir du 6 décembre.

15. **Questions diverses**

- M. ANDRÉ, Conseiller municipal, indique que sur la commune de L'Hermitière, entre le carrefour des 4 routes et le lieudit « La Noé » sur la D636, des branches forment des bouchons dans le fossé. M. POLICE, Conseiller municipal délégué à la Voirie va prévenir l'agence départementale de Bellême.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 HEURES 10.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le jeudi 19 décembre 2024 à 20h.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Marie-Armelle COUVRET

Le Maire,
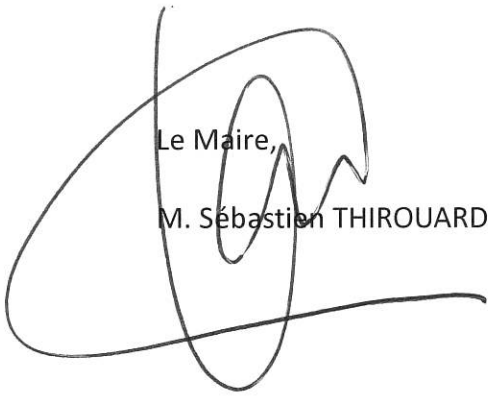
M. Sébastien THIROUARD